

Fiche signalétique

Dragnet FT EC

FDS n° : 1677-A
Date de révision : 2015-04-16
Format: Na
Version 1.02



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit Dragnet FT EC

Autres moyens d'identification

Code du Produit 1677-A

Synonymes FMC 33297; 3-phenoxybenzyl
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate;
(3-phenoxyphenyl)methyl 3-(2,2-dichloroethenyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate

Ingrédient(s) actif(s) Perméthrine

Famille chimique Pesticides pyréthroides

Autre Nom Commercial Dragnet®

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée : Insecticide

Restrictions conseillées pour l'utilisation Utilisez tel que recommandé par l'étiquette

Adresse du fabricant

FMC Corporation
1735 Market Street
Philadelphia, PA 19103
(215) 299-6000 (General Information)
msdsinfo@fmc.com (E-Mail General Information)

Numéro d'appel d'urgence

Urgences médicales :
800-331-3148 (États-Unis et Canada)
651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés)

Pour toute urgence de type fuite, incendie, déversement ou accident, appeler :
800-424-9300 (CHEMTREC – États-Unis)
(703)-527-3887 (CHEMTREC – PCV – Reste du monde)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Danger

Mentions de danger
 H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H332 - Nocif par inhalation
 H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Conseils de prudence - Prévention

- P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer
- P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
- P241 - Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / .? / antidéflagrant
- P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
- P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

Conseils de prudence - Réponse

- P308 + P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin
- P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
- P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
- P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
- p312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
- P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P331 - NE PAS faire vomir
- P330 - Rincer la bouche
- P370 + P378 - En cas d'incendie: Utiliser Foam. Carbon dioxide (CO 2). Dry chemical. Water spray or fog pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage

- P405 - Garder sous clef
- P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique Pesticides pyréthroides.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Permethrin	52645-53-1	36.8
White spirit	8052-41-3	10-30

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Ingestion	Appelez un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne donnez pas un liquide à boire à la personne. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.
Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés	Effets sur le système nerveux central.
Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire	Contient du distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Ce produit est un pyréthrianoïde. Si des grandes quantités ont été ingérées, l'estomac et les intestins doivent être évacués. Le traitement est symptomatique et consiste en un traitement de soutien. Huiles digestibles ou l'alcool peuvent augmenter l'absorption et doivent donc être évités.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Mousse. Dioxyde de carbone (CO ₂). Produit chimique. Pulvérisation ou brouillard d'eau.
Dangers spécifiques du produit	Liquides inflammables
<u>Données sur les risques d'explosion</u>	
Sensibilité aux chocs	Non sensible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Non sensible.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone des flammes. Évaluez le vent dans le dos pour les pompiers.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles

Isoler la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Divers

Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.

Précautions pour la protection de l'environnement

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes de confinement

Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage

Nettoyez et neutralisez la zone de déversement, les outils et les équipements en lavant avec de l'eau de javel et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention

Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.

Entreposage

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.

Produits incompatibles

Stéarates

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
White spirit 8052-41-3	TWA: 100 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 2900 mg/m ³	IDLH: 20000 mg/m ³ TWA: 350 mg/m ³ Ceiling: 1800 mg/m ³	Mexico: TWA 100 ppm Mexico: TWA 523 mg/m ³ Mexico: STEL 200 ppm Mexico: STEL 1050 mg/m ³
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
White spirit 8052-41-3	TWA: 290 mg/m ³ STEL: 580 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 525 mg/m ³	TWA: 525 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 572 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ordre technique

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Se il ya un risque d'exposition à des particules qui pourraient causer une gêne oculaire, porter des lunettes de protection chimique.
Protection de la peau et du corps	Porter une chemise à manches longues, un pantalons long, des chaussettes, des chaussures et des gants.
Protection des mains	Gants de protection
Protection respiratoire	En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni en accord avec les règlements locaux en vigueur.
Mesures d'hygiène	De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.
Informations générales	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	ambre, Liquide
État physique	Liquide
Couleur	ambre
odeur	Légèrement d'hydrocarbures
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
pH	7.5 @ 20 °C
Point de fusion/point de congélation	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	42 °C / 107.6 °F
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité	8.66 lb/gal
Densité	1.039 @ 20 °C
Solubilité dans l'eau	émulsionne
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité, cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité, dynamique	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non applicable
Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Chaleur excessive, Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Matières incompatibles	Stéarates.
Produits de décomposition dangereux	Chlore, Chlorure d'hydrogène, Oxydes de carbone, Aldéhydes.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

DL50 orale	998 mg/kg (rat)
DL50 épidermique	> 2,000 mg/kg (lapin)
CL50 par inhalation	> 4.3 mg/l 4 heures (rat)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Légèrement irritant.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Modérément irritant.
Sensibilisation	Sensibilisateur

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes	Grandes doses toxiques du produit formulé, administré par l'ingestion d'animaux, effets sur le système nerveux central produites avec cette symptômes incluent l'hypersensibilité au toucher et au son, tremblements, convulsions cloniques et. La surexposition par inhalation produit des symptômes tels que: yeux louches, une respiration irrégulière et cliquetis, et l'ataxie.
------------------	--

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique	On s'attend à ce que les effets soient semblables à ceux observés lors d'une toxicité aiguë.
Mutagénicité	Permethrine: Pas génotoxique dans les études de laboratoire.
Cancérogénicité	Permethrin: Evidence of tumors in mice but is not considered relevant to humans.
Effets neurologiques	Permethrine: Les signes cliniques de neurotoxicité incluent l'activité motrice et le saignement occulte altéré en absence des histopathologique.
Toxicité pour la reproduction	Permethrine: Pas de toxicité pour la reproduction.
Toxicité pour le développement	Permethrine: Absence de tératogénicité chez les animaux.
STOT - exposition unique	Risque présumé d'effets graves pour les organes. See listed target organs below.
STOT - exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. See listed target organs below.
Effets sur les organes cibles	Permethrine: Système nerveux central (SNC).
Effets neurologiques	Permethrine: Les signes cliniques de neurotoxicité incluent l'activité motrice et le saignement occulte altéré en absence des histopathologique.
Risque d'aspiration	Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion.

Nom chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Permethrin 52645-53-1		Group 3		

*CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
 Groupe 3 - non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme*

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Permethrin (52645-53-1)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	espèce	VALEUR	UNITÉS
Permethrin	48 h EC50	Crustacés	0.001	mg/l
	72 h EC50	Algues	0.0125	mg/l
	96 h LC50	Poissons	0.79	µg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.039	µg/l
	96 hr CSEO	Algues	0.9	µg/l
	21 d NOEC	Poissons	0.3	µg/l

Persistance et dégradabilité Permethrin: modérément persistant. Ne pas facilement hydrolyser. Ne se biodégrade pas facilement.

Bioaccumulation Permethrin: La substance a un potentiel de bioconcentration.

Mobilité Permethrin: Immobile; Ne devrait pas atteindre les eaux souterraines.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils.

Emballages contaminés Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé pour le transport si expédiés dans les emballages en non-vmc. Le classement ci-dessous se rapporte à l'envoi dans un emballage en vmc.
 Remarque : Selon la norme 49 CRF §173.150(f)(1), cette substance a été reclassée comme un liquide combustible. Cette disposition ne s'applique pas au transport par navire ou par avion, sauf dans le cas où les autres moyens de transport ne sont pas possibles

N° ID/ONU NA1993
Classe de danger Combustible
Groupe d'emballage III

TMD Le terme «polluant marin» marquage est applicable seulement pour les expédition par bateau, et n'est pas applicable pour les expédition par la route ou par chemin de fer au Canada.

N° ID/ONU UN 1993
Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.s.a
Classe de danger 3
Groupe d'emballage III
Polluant marin Perméthrine.
Désignation Flammable liquid, n.o.s. (white spirit, permethrin), UN1993, 3, III, Marine Pollutant

ICAO/IATA
N° ID/ONU UN 1993
Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.s.a
Classe de danger 3
Groupe d'emballage III
Désignation Flammable liquid, n.o.s. (white spirit, permethrin), UN1993, 3, III, Marine Pollutant

IMDG/IMO
N° ID/ONU UN1993
Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.s.a
Classe de danger 3
Groupe d'emballage III
No EMS F-E, S-E
Polluant marin Perméthrine

Désignation Flammable liquid, n.o.s. (white spirit, permethrin), UN1993, 3, III (42 °C), Marine Pollutant

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Permethrin - 52645-53-1	52645-53-1	36.8	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	oui
Danger chronique pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque de décompression soudaine	NO
Danger de réaction	NO

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certains exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

CAUTION

*Harmful if swallowed, inhaled or absorbed through the skin. Causes skin irritation.
 This product is extremely toxic to fish and aquatic invertebrates.*

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Permethrin 52645-53-1	X	X	
White spirit 8052-41-3	X	X	X

Inventaires internationaux

Component	Inventaire TSCA (États-Unis d'Amérique)	LIS (Canada)	EINECS/ELI NCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Permethrin 52645-53-1 (36.8)			X	X	X	X	X	X
White spirit 8052-41-3 (10-30)	X	X	X	X	X	X	X	X

Mexique - Classe Risque modéré, classe 2

Classe de dangers du SIMDUT B3 - Liquide combustible
 D2B - Matières toxiques



16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 2	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 2*	Inflammabilité 2	Danger physique 0	Protection individuelle X

*Indique un risque chronique pour la santé

Date de révision : 2015-04-16
 Note de révision : Changement de présentation

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Préparé par

Le logo FMC et Dragnet - Marques de commerce de FMC Corporation

© 2015 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique